

Inventaire des zones humides

Commune de Saint-Barthélemy



Février 2006





Sommaire

Introduction

1-RAPPEL DE LA METHODE	p3
1.1 Phase de terrain : localisation des zones humides et des sites	p3
1.2 Traitements des données de terrain	p5
2-PRESENTATION DES MILIEUX HUMIDES REPERTORIES	p6
2.1 Eaux douces stagnantes	p6
2.2 Eaux douces courantes	p8
2.3 Végétation de ceinture de bords des eaux	p10
2.4 Prairies humides	p12
2.5 Mégaphorbiaies	p14
2.6 Bois humides	p16
2.7 Bois alluviaux et de berges	p18
2.8 Peupleraies	p20
2.9 Milieux humides modifiés par l'homme	p22
3-DESCRIPTIONS DES SITES ET ORIENTATIONS DE GESTION	p24
3.1 Localisation des sites et cartographie des habitats	p24
3.2 Intégration des zones humides inventoriées dans les documents d'urbanisme	p25
3.3 Description et orientations de gestion par site	p28
3.4 Relations fonctionnelles entre les sites	p42
4-SYNTHESE	p43
Liste des tableaux	p45
Bibliographie	p46
Annexes	p47



La commune de Saint-Barthélemy est intégrée dans le SAGE¹ Blavet. Ce dernier préconise, en vue de pérenniser la quantité et la qualité de la ressource en eau, l'inventaire et la protection des zones humides sur son territoire.

Dans ce cadre, les communes du SAGE Blavet doivent réaliser un inventaire de leur zones humides afin de les intégrer dans leurs documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la carte communale.

La carte communale de Saint-Barthélemy est actuellement en révision. La réalisation d'un PLU est prévue. Dans ce cadre, un inventaire des zones humides a donc été programmé. TBM, bureau d'études en environnement, a été retenu pour effectuer ce travail.

Le présent rapport expose les résultats de l'inventaire, une description des différentes zones humides recensées, les orientations de gestion et les outils de protection qu'il convient de mettre en place pour les sauvegarder.

¹ SAGE : Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux



1-RAPPEL DE LA METHODE

L'objectif premier de cette étude est de réaliser, sur l'ensemble de la commune, un inventaire exhaustif des zones humides et une description précise de chaque site. Un tel inventaire permet, entre autre, de définir les orientations de gestion pour la conservation de ces milieux.

Ce travail se déroule en deux phases :

-Tout d'abord, une phase de terrain comprend une visite de l'ensemble du territoire communal, qui compte 2192 ha, afin de localiser et décrire, de manière la plus précise possible, les zones humides.

-Ensuite, une seconde phase vise à traiter les données : numériser l'ensemble des relevés, étoffer les bases de données du SAGE Blavet, définir précisément les sites, et réaliser un document d'aide à la décision et à la gestion de ces secteurs.

Lors des différentes phases, une collaboration avec le groupe de travail communal a permis de mettre en place une réelle concertation.

Cette partie du rapport évoque les différentes phases de travail, ainsi que les difficultés rencontrées au cours de l'inventaire.

1.1 Phase de terrain : localisation des zones humides et des sites.

L'ensemble de la commune est prospecté, les zones humides sont localisées sur des tirages couleur au 1:5 000^{ème} des orthophotographies aériennes de l'IGN.

Les milieux humides sont définis par la **présence d'eau** et par **une végétation dite hygrophile** (du grec « hugros », humide et « philos », ami : se dit d'une espèce qui a besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement). Ils abritent différents habitats qui sont définis par l'humidité du milieu et/ou la végétation présente. Les habitats ainsi décrits sont rattachés à une typologie européenne (CORINE). Cette codification commune à tout le territoire permet une meilleure lecture des résultats sur l'ensemble du bassin versant du Blavet.

Les habitats sont localisés sur le terrain et reportés sur un fond cartographique.

Limites :

Les habitats ne présentent pas toujours un aspect typique. En effet ils peuvent être modifiés par l'homme de manière plus ou moins importante. Ainsi, il arrive que le classement de certains milieux, suivant la typologie du code CORINE, soit difficile.

Cependant, le rattachement à la typologie CORINE permet de disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle du Bassin versant. Cependant la réalisation d'un inventaire des milieux naturels par le biais d'une typologie SAGE plus étoffée (prise en compte des dynamiques végétales et des activités humaines) permettrait de cadrer directement les caractéristiques et problématiques locales.

Des précisions typologiques pourraient être apportées et affinées pour le SDAGE² et le SAGE.

Les terrains humides sont parfois exploités par l'homme, et la végétation originelle est absente. Une prospection pédologique, à l'aide d'une tarière est donc nécessaire. La présence, dans les **40 premiers centimètres** de **gley**, **pseudo gley** ou de **tourbe**, est un élément

² SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux



suffisant pour considérer que la parcelle est humide. Chaque carottage est photographié et localisé à l'aide d'un GPS³. L'ensemble des photos et carottages réalisés sur la commune est présenté en annexe 4 du rapport : « Récapitulatif des photographies et des carottages ».

Limites :

Les terrains agricoles, en milieu humide, régulièrement mis en culture sont labourés sur des profondeurs de sols dépassant parfois 40 cm. Le carottage est alors inefficace pour connaître le degré d'hygromorphie du sol. De nombreuses parcelles agricoles sont alors décrites comme sèches, et de ce fait, non classées en zones humides.

Tarière avec sol hygromorphe
*Carottage réalisé sur le site 6
à proximité du village de Ker Eveno*



Dans un objectif de gestion de ces zones humides et de compréhension du fonctionnement hydrologique, l'inventaire prévoit la délimitation de **sites**. Ces derniers forment un ensemble cohérent de milieux humides et secs ; les zones sèches influençant directement le fonctionnement hydrologique des zones humides. Afin de permettre une gestion fine, la taille des sites ne doit pas être trop importante et des limites arbitraires peuvent être envisagées.

Limites :

Dans un maillage agricole dense, cerné de nombreux canaux, ruisseaux drains et/ou rigoles, il est parfois difficile de délimiter un site. L'ensemble des fossés et parcelles agricoles influent sur le circuit de l'eau et donc sur les équilibres hydrologiques.

La topographie est un indice mais ne peut être un critère unique de détermination. La délimitation est donc parfois arbitraire et elle peut être justifiée sur le terrain auprès des riverains.

Chaque site fait l'objet d'une **fiche descriptive**, reprenant les éléments de la fiche type du SAGE Blavet. Des **photographies numériques** ont été prises en vue d'illustrer les caractéristiques naturelles et anthropiques des sites.

Limites :

Les linéaires en eau sont des zones humides. Le ruisseau, la rivière ou l'étang sont des secteurs humides dont les fonctions sont multiples. Hors, la fiche du SAGE ne prend pas en compte l'intégralité de ces milieux à la végétation parfois peu développée. Seules les bordures sont retenues. Des informations sur les milieux en eau (débit, profondeur, degrés d'acidité, accueil faune/flore...) seraient un plus. Des distinctions, autres que celles proposées par la typologie CORINE, pourraient être envisagées (Degrés d'anthropisation des milieux, stade évolutif des habitats...).

³ Le Global Positioning System (que l'on peut traduire en français par « système de positionnement mondial »), plus connu sous son sigle GPS, est un système de positionnement par satellite.



1.2 Traitements des données de terrain

Les données de terrain sont numérisées dans un **SIG**⁴. L'ensemble des données (Eléments secs et humides constitutifs de sites, photographies et carottages) est intégré sous forme numérique et géoréférencé.

Pour la définition des sites humides de nombreuses couches ont été créées précisant :

- le tracé des cours d'eau, ruisseaux temporaires et fossés sur la commune,
- la cartographie des habitats (Code CORINE, code SDAGE, Typologie SAGE Blavet...),
- les limites des sites, englobant les zones sèches. A chaque site est associé un code (Ex : Saint Barthélemy site 1 ; SAB01).

Les fiches, associées à chaque site, ont permis de renseigner une **base de données** sous format Access.

Le classement des zones humides dans les **Plans Locaux d'Urbanisme** est nécessaire. En effet, les communes doivent désormais prendre en compte les zones humides dans leurs documents d'urbanisme. Le PLU doit être compatible à la **loi SRU**⁵, et doit répondre aux prescriptions des **SAGE** et **SDAGE** dictées par la **Directive européenne Cadre sur l'Eau**.

Les inventaires et les cartographies s'accompagnent d'un rapport qui s'articule autour de plusieurs axes :

- la présentation des milieux inventoriés,
- la synthèse des résultats,
- les relations fonctionnelles entre les sites,
- la synthèse des orientations de gestion.

Le travail d'inventaire et de recommandations de gestion des zones humides s'accompagne d'échanges entre le bureau d'études et le groupe de travail communal. Les remarques, questions et conseils des acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, riverains...) sont un atout pour la mise en place d'une gestion concertée et pérenne des zones humides sur la commune. 3 journées de visites de terrain et de discussions concernant les préconisations de gestion ont été organisées.

La profession agricole s'est montrée très demandeuse d'informations concernant la méthode d'inventaire et l'impact de celui-ci sur leur activité professionnelle. Plusieurs exploitants agricoles ont, à leur demande, participé au travail de prospection.

⁴ SIG : Système d'Information Géographique

⁵ Loi SRU : LOI no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

2-PRESENTATION DES MILIEUX HUMIDES REPERTORIES

2.1 Eaux douces stagnantes

Présentation

Ces zones sont les étangs et les mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce, mais aussi les pièces d'eau artificielles, incluant réservoirs et canaux.

Différents milieux présents : **Etangs et bordures humides, bassins agricoles, mares privées et bordures humides, lavoirs, fontaines, carrières en eau, annexes du Blavet canalisé** (mares à proximité du chemin de Halage), **station d'épuration et de lagunages.**

Code CORINE : **22.1 Eaux douces stagnantes**

Code SAGE : **11 Zones humides ponctuelles et 13 Zones humides artificielles.**

Typologie SAGE Blavet : **Ouvrages humains, Etangs et bordures humides, Annexes du Blavet canalisé.**

Intérêts hydrologiques

Les petites retenues d'eau artificielles à proximité de sources (lavoir, fontaine) n'ont pas d'influences hydrologiques particulières.

Les grandes retenues d'eau privées construites en dérivation ou sur les ruisseaux, comme à Tallen Rault par exemple ou à proximité des sources comme à St Corentin, peuvent entraîner quant à elles d'importantes perturbations du fonctionnement hydraulique des rivières. Ils modifient le circuit naturel de l'eau.



Lavoir à proximité de St Thuriau, site 4



L'eau retenue n'alimente plus de la même manière les zones en aval. Le cycle et le circuit de l'eau sont fortement perturbés. Les mares privées ont une fonction agricole ou esthétique, au détriment parfois des équilibres hydrologiques.

Retenue d'eau à St Corentin, site 2

Les anciennes carrières aujourd'hui inondées (Le Stum près de Kerfos et les étangs près de Tréblavet) accumulent à la fois les eaux de surfaces et les résurgences des nappes souterraines. Elles possèdent un intérêt direct pour le soutien au débit d'étiage, mais aussi pour l'expansion naturelle des crues.



Intérêts écologiques

Les eaux stagnantes et calmes sont un refuge et une zone de reproduction pour certaines espèces de poissons et de batraciens. Elles accueillent parfois des pelouses amphibies de fort intérêt biologique. Les zones en eau plus vastes facilitent le développement des végétations spécifiques sur leurs marges. Ces dernières, riches d'un point de vue floristique (macrophytes⁶, herbacés hygrophiles), sont des habitats pour la faune (batraciens, odonates, micro mammifères...), et jouent un rôle épurateur par la capture des éléments en suspension dans l'eau.

Superficie et répartition

Type d'eaux douces stagnantes	Superficie en ha.
Bassin agricole	2,51
Carrière en eau	9,67
Etang et bordure humide	0,55
Lavoir, fontaine	0,027
Mare privée et bordure humide	1,103
Station d'épuration	0,55
Superficie totale	14,41

Tableau I : Récapitulatif des superficies des eaux stagnantes

La commune de Saint-Barthélemy compte 14,41 ha de zones d'eaux stagnantes. Cette surface, correspondant à 0,66 % du territoire communal, est expliquée par la présence d'anciennes carrières en eau (9,7 ha), de bassins agricoles en vue de l'irrigation des cultures (2,5 ha) et de mares privées (1,1 ha).

Les carrières en eau sont localisées à l'ouest de la commune le long du Blavet. Les bassins agricoles et les mares privées se retrouvent de manière uniforme sur l'ensemble de la commune. Les bassins agricoles sont observés en majorité sur les secteurs de plaines ou dans les hauteurs à proximité des ruisseaux très encaissés.

Les étangs communaux de la Suchéterie et la station de lagunage couvrent au total 1,1 ha.

⁶ Macrophytes : Végétaux aquatiques de grande taille



2.2 Eaux douces courantes

Présentation

Ces zones sont les lits de rivières, les cours d'eau, mais aussi, dans le maillage agricole, les ruisseaux canalisés, les rigoles et les fossés importants. Les subdivisions de ces types de milieux sont basées sur la pente des berges, la largeur et la hauteur de l'eau. Les anciens ruisseaux canalisés et les fossés sont, quant à eux, considérés comme des milieux artificialisés.

Différents milieux présents : **Rivières, canaux, ruisseaux temporaires, fossés.**

Code CORINE : **24.1, Eaux courantes, 24.16 Cours d'eau intermittents et 89.22 Fossés et petits canaux.**

Code SAGE : **Peut être associé au 5, Bordures de cours d'eau**

Typologie SAGE Blavet : **Cours d'eau permanents, Cours d'eau temporaires et fossés.**

Intérêts hydrologiques

Les rivières, ruisseaux, cours d'eau intermittents (temporaires, saisonniers) et fossés sont essentiels au bon fonctionnement hydrologique local de la source au Blavet. Plus le cours d'eau est artificialisé (modification des berges, curages intensifs, détournements, drainage...), moins le rôle fonctionnel des cours d'eau s'exprime. L'intérêt hydrologique de ces derniers réside dans le fait qu'ils sont essentiels à la circulation de l'eau et à l'alimentation des milieux naturels et agricoles adjacents.



Ruisseau du Roffol ,site 7



Ruisseau de Kermorvan près de Kernicol, site 1



Intérêts écologiques

Les cours d'eau sont un habitat accueillant une forte diversité tant floristique que faunistique. La vie aquatique y est riche et variée : mousses, algues, poissons, insectes... L'artificialisation des milieux, ainsi que la qualité de l'eau, ont un impact direct sur les populations animales et végétales.

Ces dernières sont, de ce fait, des indicateurs du bon état de la qualité de l'eau et du milieu.

L'intérêt écologique des cours d'eau, outre qu'ils constituent un écosystème riche, tient à ce qu'ils permettent l'alimentation en eau de nombreuses autres zones humides.

Répartition

Les cours d'eau principaux sont le Blavet, situé à l'ouest de la commune, les ruisseaux du Roffol et de Kermorvan au sud de la commune, les ruisseaux du Moulin de Kerhuilic et du Moulin de Guervaud qui traversent la commune d'ouest en est. Ces cours d'eau sont alimentés par plusieurs ruisseaux prenant leur source à une altitude relativement élevée de la commune. De la source aux cours d'eaux principaux l'eau circule à travers un maillage agricole constitué de villages, de cultures, de pâtures, et de bocages.

2.3 Végétation de ceinture de bords des eaux

Présentation

Ce sont les communautés de roseaux et de carex en bordure des étendues d'eau stagnantes et des eaux courantes, mais aussi les grandes herbacées hautes des marais et marécages eutrophes.

Différents milieux présents : **Bordures des étangs, cours d'eau et zones marécageuses.**

Code CORINE : **53 Végétations de ceinture des bords des eaux, 53.2 Magnocariçaies**

Code SAGE : **5 et 6 : Bords de cours d'eau et plaines alluviales.**

Typologie SAGE Blavet : **Bords des cours d'eau, bordures humides des étangs et milieux marécageux à magnocariçaies.**

Dans les milieux agricoles ou en bordure du Blavet, ces plantes herbacées sont régulièrement fauchées, leur présence peut donc être sous estimée.

Intérêts hydrologiques

Les communautés herbacées de bordure des étangs ont un rôle d'épuration, de captage des particules en suspension des eaux et d'apport en matière organique, à la base de la chaîne alimentaire aquatique. Les bordures végétales des cours d'eau permettent aussi de limiter les flux, de ralentir le ruissellement et d'éviter une érosion importante des berges.

Les magnocariçaies de bords de cours d'eau ou les milieux marécageux, sont des zones fortement gorgées en eau. Elles se composent de tourradons de grand Carex, plantes de type herbacé possédant des feuilles anguleuses et tranchantes. Elles constituent, en périphérie des dépressions humides, des zones d'épuration efficaces (rétention des sédiments, dénitrification chimique, assimilation végétale).



Magnocariçaie en bordure du Blavet, site 9

Intérêts écologiques

Les zones herbacées de bord de cours d'eau et d'étangs humides sont des habitats colonisés par une faune diversifiée. Les parties aériennes et les systèmes racinaires sont des habitats pour de nombreuses larves d'insectes, des amphibiens et des jeunes poissons. L'avifaune



fréquentant les berges, comme le Martin pêcheur, y trouve une zone de repos et des postes d'affût pour la chasse. Les conditions particulières d'hygrométrie (bord de cours d'eau, étang et magnocariçaie) contribuent au développement d'une végétation herbacée spécifique et intéressante. Le drainage et le calibrage des ruisseaux, le comblement des dépressions humides et la fauche régulière de ces milieux, sont les principales menaces qui perturbent le fonctionnement écologique et hydrologique de ces espaces.

Superficie et répartition

Types de végétation ceinture des bords des eaux	Superficie en ha
Bordure humide des cours d'eau ou des étangs (53)	1,084
Magnocariçaie (53.2)	2,695
Superficie totale	3,779

Tableau II : Récapitulatif des superficies des végétations ceintures des bords des eaux

Les étangs, les mares privées et parfois les bassins agricoles sont souvent bordés par des végétations dominées par des graminées hygrophiles telles que les roseaux de genre *Phragmites*. Cette végétation couvre 1 ha sur la commune.

L'ensemble des magnocariçaies n'a pu être cartographié sur la commune car elles se trouvent régulièrement dans les sous étages des boisements de saules très humides. Certaines ont néanmoins été localisées. Les magnocariçaies en bordure de cours d'eau au sein des prairies humides ou en bordure d'étangs et mares ont été cartographiées systématiquement. Elles couvrent une superficie totale de 2,7ha.

2.4 Prairies humides

Présentation

Ces espaces herbacés sont les prairies humides non anthropiques ou faiblement utilisées, sur des sols riches à très riches en nutriments, alluviaux ou fertilisés, mouillés ou humides, souvent inondées au moins en hiver. Les prairies peuvent être fauchées ou pâturées.

Ces milieux englobent aussi les pâtures extensives sur sol hygromorphe à végétation banalisée, des pâtures légèrement drainées présentant des caractères d'hygromorphie mais aussi des bandes enherbées agricoles à proximité des cours d'eau présentant une végétation ou un sol démontrant la présence périodique d'eau.

Différents milieux présents : **Prairies humides pâturées ou fauchées, prairies humides à Joncs diffus et Bandes enherbées agricoles humides.**

Code CORINE : **37.2 Prairies humides eutrophes à mésotrophes, et 37 Prairie humide.**

Code SAGE : **5 et 6 : Bords de cours d'eau et plaines alluviales.**

Typologie SAGE Blavet : **Prairies humides (tête de bassin) et Prairies inondables (plaine alluviale).**

Intérêts hydrologiques

Les prairies humides jouent un rôle important dans l'équilibre hydrologique d'un bassin versant. Elles constituent une zone d'expansion naturelle des crues capable de stocker, telle une éponge, de l'eau en hiver, mais aussi de la restituer et d'être ainsi un soutien naturel au débit d'étiage, en saison sèche. La fonction d'épuration de l'eau est importante, les prairies évitent le transfert rapide et excessif des polluants vers les cours d'eau.

Les prairies humides sont menacées par le drainage et la mise en culture, que ce soit au sein des plaines alluviales mais aussi en tête de micro bassin versant.



Prairie humide à Joncs diffus (*Juncus effusus*), site 8 près de St Ily

Intérêts écologiques

Les prairies humides sont des filtres épurateurs capables de réguler les pollutions diffuses et d'agir d'une manière bénéfique pour le maintien de la qualité de l'eau, et donc pour la préservation des écosystèmes aquatiques (eaux courantes et stagnantes).

Elles sont aussi une zone d'accueil, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. En effet, de nombreux oiseaux fréquentent ces milieux qui sont riches



en espèces d'insectes. Ces derniers sont liés à une diversité floristique importante. Les équilibres biologiques de ces espaces sont perturbés par une pression de fauche et/ou de pâturage excessive.

Ruisseau canalisé au sein d'une prairie humide, site 11, près de Kercadio

Superficie et répartition

Types de prairies humides	Superficie en ha
Prairie humide pâturée ou fauchée	71,6
Superficie totale	71,6

Tableau III : Récapitulatif de la superficie des prairies humides

L'activité agricole est importante sur la commune de Saint-Barthélemy. La superficie totale des prairies humides en bordure de cours d'eau et à proximité des sources est d'environ 72 ha, soit 3,3 % du territoire communal. Elles comprennent les prairies dominées par les joncs, les pâtures à végétation de type herbacé uniforme présentant des sols hygromorphes et des bandes enherbées humides.

Les prairies sont pâturées et/ou régulièrement fauchées. Ces prairies se rencontrent le long du chevelu hydraulique de la source à l'exutoire, sur l'ensemble de la commune. La conservation et l'entretien de ces milieux est un enjeu majeur de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

2.5 Mégaphorbiaies

Présentation

Lorsque les prairies humides sont abandonnées ou non exploitées, en particulier sur les bordures adjacentes aux fossés et ruisseaux, ces dernières évoluent vers une végétation herbacée plus dense, plus haute, dominée par des dicotylédones. Cette végétation est appelée Mégaphorbiaie (Dominance de l'Angélique des bois –*Angelica sylvestris*-, Cirse des marais –*Cirsium palustre*), ou Lisières humides à grandes herbes (Liseron des haies –*Calystegia sepium*-, Lierre terrestre –*Glechoma hederacea*-).

Différents milieux présents : **Mégaphorbiaies, Lisières humides.**

Code CORINE : **37.72 Lisières humides à grandes herbes et mégaphorbiaies**

Code SAGE : **5 et 6 : Bords de cours d'eau et plaines alluviales.**

Typologie SAGE Blavet : **Mégaphorbiaies**

Intérêts hydrologiques

Les mégaphorbiaies et les lisières humides à grandes herbes, possèdent les mêmes intérêts hydrologiques que les prairies humides. Cependant, l'épuration est peu efficace puisque les végétaux, non fauchés, restituent une partie des éléments nutritifs assimilés lorsqu'ils fanent et se décomposent.

Mégaphorbiaie caractérisée par la présence de l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), site 2, le long du ruisseau de Kermorvan



Intérêts écologiques

Ces milieux à végétation dense sont un lieu d'accueil prisé par la micro et macro faune. En effet, elles ne subissent aucun dérangement car les mégaphorbiaies sont des espaces peu fréquentés et peu utilisés par l'homme.

L'évolution végétale de ces milieux aboutit à la dominance importante de quelques espèces végétales, qui occupant la majorité de l'espace, entraînent une diminution des zones ouvertes et éclairées, et en conséquence provoquent une chute de la diversité floristique.

Superficie et répartition

Mégaphorbaies	Superficie en ha
Lisière humide à grandes herbes et/ou mégaphorbaie	4,77
Superficie totale	4,77

Tableau IV : Récapitulatif de la superficie des mégaphorbaies

Les mégaphorbaies sont réparties sur l'ensemble de la commune, le long du chevelu hydraulique, en bordure de certaines parcelles agricoles, en lisière de boisements humides et au sein d'anciennes prairies humides à l'abandon. Elles couvrent environ 0,2 % de la surface communale.

Elles sont régulièrement observées dans les différents sites humides de la commune. Elles constituent des zones riches pour la biodiversité, offrent un paysage végétal diversifié, et jouent un rôle important de filtre épurateur en bordure de parcelle agricole amendée.

2.6 Bois humides

Présentation

Les bois humides occupent les têtes de micro-bassins versants et les dépressions humides. Ils peuvent correspondre à un stade très avancé d'évolution de prairies ou d'anciennes landes humides. Les essences d'arbres dominantes sont les saules et les bouleaux. Ces bois sont régulièrement inondés par apport des eaux de surfaces ou des résurgences des nappes.

**Différents milieux présents : Bois humides à marécageux de saules,
Bois humides à marécageux de bouleaux.**

**Code CORINE : 44.92 Saulaies humides à marécageuses, 44A
Forêts marécageuses de bouleaux**

Code SAGE : 5 et 6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales

Typologie SAGE Blavet : Bois humides

Intérêts hydrologiques

Ces bois humides jouent de nombreux rôles hydrologiques. Ils sont à la fois des zones d'expansion des crues, mais aussi de soutien des débits d'étiages. La stagnation d'eau dans ces milieux leur confère un rôle de filtre écologique permettant la régulation des polluants, le captage d'éléments nutritifs tels que l'azote. Ils sont un atout dans l'obtention d'une eau de qualité à l'échelle du bassin versant. Milieux inexploitable par l'agriculture (sauf drainage intensif), ils permettent la rétention d'eau au sein des plaines alluviales cultivées. Cependant, le rôle hydrologique diminue lorsque ces boisements sont denses et vieillissants et que le sol devient plus compact.

Intérêts écologiques

Ces boisements ont un rôle paysager et écologique important. Ils participent au maintien de la richesse floristique et faunistique de l'ensemble du territoire. Associées au bocage, les parcelles boisées établissent les liens entre différents milieux et sont une source d'alimentation et de refuge pour beaucoup d'animaux. Ces sous-bois sont colonisés par une flore spécialisée. Bryophytes, ptéridophytes et annuelles hygromorphes sciaphiles⁷ colonisent les bas étages des bois de saules et de bouleaux. Cependant, dans le cas d'apports en eau fortement azotés, les bas étages sont occupés, d'une manière abondante, par des espèces nitrophiles telle que l'Ortie.



Boisement humide dense et diversifié dominé par des saules, site 13, près du Squirio

⁷ Sciaphile : Désigne des végétaux qui apprécient un faible ensoleillement pour se développer

Superficie et répartition

Types de bois humides	Superficie en ha
Saulaie humide à marécageuse (44.92)	25
Forêts de bouleaux (44A)	1,56
Superficie totale	26,56

Tableau V : Récapitulatif de la superficie des différents bois humides

Les bois humides, représentés pour l'essentiel par les bois de saules (*Salix atrocinerea*), sont l'un des principaux habitats humides de Saint-Barthélemy, avec les prairies humides et les boisements riverains et alluviaux. Occupant 26,5 ha sur le territoire communal, les bois humides se trouvent aussi bien au niveau des sources, le long des cours d'eau qu'au sein des plaines alluviales, et en bordure de retenues d'eau. Ils sont donc observés sur l'ensemble de la commune. Situés sur des parcelles agricoles à l'abandon ou milieux inaccessibles, ces boisements sont amenés à s'étendre en raison de la diminution du nombre d'actifs agricoles sur le territoire du bassin versant.

Leur entretien est nécessaire pour maintenir leurs rôles hydrologiques sur du long terme.

2.7 Bois alluviaux et de berges

Présentation

En bordure des cours d'eau et au sein des plaines alluviales régulièrement inondées, les essences d'arbres dominantes sont :

- en contact plus rapproché avec l'eau : le saule
- soumis à des inondations périodiques : le bouleau, l'érable et le chêne.

Ces différentes formations boisées forment la ripisylve, occupant les bords des rivières et des ruisseaux. Les boisements alluviaux sont, quant à eux, observés dans le lit majeur des cours d'eau, dans les zones d'expansion des crues ou dans des résurgences à proximité des ruisseaux. Ils possèdent des essences d'arbres diversifiées.

Différents milieux présents : **Formations riveraines de saules, Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides.**

Code CORINE : **44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides, 44.1 Formations riveraines de saules, 44.91 Bois marécageux d'aulnes**

Code SAGE : **5 et 6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales**

Typologie SAGE Blavet : **Bois alluviaux et de berge**

Intérêts hydrologiques

Les ripisylves et les bois alluvionnaires protègent les berges des ruisseaux et des rivières contre l'érosion, évitant donc un apport excessif d'alluvions aux cours d'eau, notamment lors des périodes de crues ou de fort débit. Ces boisements stabilisent les berges, protégeant ainsi les sols riverains contre l'érosion superficielle et augmentent leur résistance aux affouillements.



Saules, bouleaux, chênes.. en bordure du ruisseau au sein d'un bois sur le site 11

Ces boisements captent les nutriments et les pollutions diffuses amenés par le ruissellement superficiel et souterrain. Ils contribuent ainsi à l'obtention d'une eau de qualité. De plus, les ripisylves et les boisements alluvionnaires ont un rôle d'écrêteur de crues, permettant, comme bon nombre de zones humides, de stocker ou de restituer de l'eau suivant les saisons.



Boisements humides en bordure des carrières en eau, le long du Blavet, site 5



Intérêts écologiques

Entre milieu terrestre et milieu aquatique, les ripisylves et les boisements alluvionnaires accueillent une forte biodiversité. Cette interface joue un rôle écologique en permettant notamment un flux d'espèces entre les milieux humides. Ces espaces boisés sont fort appréciés par l'avifaune, mais aussi par les petits mammifères. Les ripisylves contribuent aussi au maintien des stocks halieutiques et à la diversité faunistique des ruisseaux. Elles influent sur la température du cours d'eau (ombrage), sur la diversité des habitats aquatiques et sur les apports nutritifs.

Superficie et répartition

Types des bois alluviaux et de berges	Superficie en ha
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (44)	117,24
Formation riveraine de saules (44.1)	11,13
Superficie totale	128,37

Tableau VI : Récapitulatif de la superficie des différents bois alluviaux et de berges

Les bois alluviaux et de berges représentent, en surface, le principal milieu humide observé. Ils sont situés le long des cours d'eau, de la source à l'exutoire, et dans les plaines alluviales.

Ils sont répartis sur l'ensemble de la commune, le long du chevelu hydraulique. La majorité de ces boisements se trouve le long des ruisseaux encaissés et le long du Blavet, à proximité des anciennes carrières de sable. Le type de bois le plus représenté est : « Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides ». Cela se traduit par la présence de boisements diversifiés de saules, de bouleaux, de chênes..., le long des cours d'eau.

2.8 Peupleraies

Présentation

Les peupliers sont des essences plantées ou sub-spontanées. Dans un objectif de valorisation des terrains humides, de nombreux propriétaires ont planté des peupliers, essences parfaitement adaptées à des milieux gorgés en eau. Ces milieux correspondent à la transformation d'une zone humide originelle en une plantation mono-spécifique. Les peupliers puisent et évaporent (par évapotranspiration) une grande partie de l'eau présente. Suivant la densité et l'âge de la plantation la biodiversité peut demeurer élevée ou au contraire être faible.

Différents milieux présents : **Peupleraies**

Code CORINE : **83.321 Peupleraies**

Code SAGE : **12 Zones humides aménagées dans un but agricole**

Typologie SAGE Blavet : **Bois humides**

Intérêts hydrologiques

Les peupliers ont la capacité à s'adapter à des milieux saturés en eau. Ces derniers puisent beaucoup d'eau, laquelle est évaporée par le biais d'houppiers⁸ denses. Certaines zones humides peuvent se retrouver, à terme, asséchées. L'intérêt hydrologique est donc médiocre. L'intérêt peut résider dans la capacité de stockage d'eau durant l'hiver et d'apport hydrique durant le printemps.



Peupliers âgés parasités par le gui, en bordure de ruisseau, site 3

Intérêts écologiques

Comme tout bois humide, les peupleraies peuvent potentiellement accueillir une forte diversité faunistique (avifaune, insectes...). Cependant les essences hybrides de peupliers, fragiles, aux houppiers peu denses et élancés, ne représentent pas des zones d'accueil idéales et attractives pour les oiseaux. Les sous étages des peupleraies peuvent être intéressants pour la flore, toutefois l'évapotranspiration importante des peupliers, la saturation en eau et en matière organique (chute du feuillage), et l'ombrage des houppiers sont un frein à l'installation et à la conservation d'espèces. L'intérêt fonctionnel écologique, notamment l'accueil faunistique et floristique, de ces parcelles étant sûrement plus important avant la plantation des peupliers.

⁸ Houppier : Désigne l'ensemble des parties aériennes d'un arbre (les branches, les rameaux et le feuillage)

Superficie et répartition

Bois de peupliers	Superficie en ha
Peupleraies	14,87
Superficie totale	14,87

Tableau VII : Récapitulatif de la superficie des peupleraies

La surface de bois de peupliers est de 14,9 ha sur la commune de Saint-Barthélemy. Ces boisements se trouvent dans la partie amont des ruisseaux, c'est-à-dire sur les zones à proximité des sources, en bordure de retenue d'eau artificielle, à proximité des habitations, mais aussi au sein de vallées encaissées.

Plantés dans un objectif sylvicole ou dans le but d'assécher les secteurs humides ils occupent 0,7 % du territoire communal.

2.9 Milieux humides modifiés par l'homme

Présentation

Il s'agit d'anciennes zones humides actuellement utilisées par l'homme. Seule une prospection pédologique permet de démontrer le degré d'hygromorphie du sol. Plusieurs types de milieux sont concernés. En effet, certaines parcelles agricoles exploitées, des friches et des jardins peuvent être considérés comme des zones humides.

Différents milieux présents : **Parcelles cultivées, friches et jardins**

Code CORINE : **82.1 Champ d'un seul tenant intensément cultivé, 85.3 jardins, 87.1 Friches, 83.15 Verger, 31.831 Ronces**

Code SAGE : **5 et 6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales**

Typologie SAGE Blavet : **Parcelle agricole cultivée**



Champ cultivé humide au sein des anciennes plaines alluviales le long du Blavet, site 9

L'exploitation des terrains humides à des fins agricoles a un impact sur la qualité de l'eau et le fonctionnement hydrologique. En effet, les cultures sont très demandeuses en eau, engendrant donc une diminution de la ressource en eau, et la baisse des surfaces humides en aval. De plus, l'utilisation d'intrants a des conséquences directes sur la qualité de l'eau. Le changement de la texture du sol augmente les ruissellements et l'érosion et diminue la rétention d'eau de la terre lors des pluies. Il est nécessaire, dans un objectif de maintien des zones humides existantes et de préservation de la ressource en eau, de redonner un caractère naturel à ces secteurs.



Carottage au sein d'une prairie artificielle humide à végétation homogène. Il s'agit d'une bande enherbée en bordure de ruisseau, site 10, près de Talforest

Plusieurs zones humides sont remaniées par l'homme. La majorité de ces milieux a une vocation agricole. Ce sont des parcelles de maïs situées dans les plaines alluviales ou à proximité de sources et de cours d'eau. La méthode de prospection ne permet pas l'inventaire exhaustif de ces milieux. En effet, le carottage n'apporte pas toujours assez d'informations pour juger de l'humidité des sols labourés en profondeur. De plus, les parcelles agricoles sont généralement drainées de manière à éviter une rétention d'eau importante dans le sol. Dans ces cas nous nous sommes conformés au protocole du SAGE.

Densité et répartition

Types de milieux humides modifiés	Superficie en ha
Champ cultivé (82.1)	7,37
Jardins (85.3)	0,52
Friches (87.1)	1,47
Ronces (31.831)	1,69
Vergers (83.15)	0,07
Superficie totale	11,12

Tableau VIII : Récapitulatif de la superficie des milieux humides modifiés par l'homme

De nombreuses parcelles agricoles empiètent sur des secteurs présentant à l'origine des conditions d'hygromorphie importantes. 7,4 ha de parcelles cultivées ont été caractérisés comme humide, ce qui représente 0,35 % du territoire communal. Ce sont en général les bordures de champ qui sont classées comme humides. Cependant, sur certains secteurs comme au Bodivo ou entre St Ily et Tréblavet, l'existence de source a été détectée, ainsi que la présence de sol hygromorphe. Dans ce cas, la partie humide peut être située au cœur d'une parcelle cultivée.

Les friches et ronces occupant des cultures ou pâtures humides à l'abandon couvrent 3,2 ha. Les vergers et jardins n'occupent que 0,6 ha.



L'abandon des terrains revêt un caractère négatif pour la préservation de la qualité de l'eau sur du long terme. La disparition des milieux ouverts comme les prairies humides et l'apparition de friches dominées par des ronces, orties, saules, genêts... diminuent fortement le rôle positif de ces secteurs. L'entretien des milieux ouverts par l'homme (maintien d'une activité de fauche ou de pâturage) est essentiel à la préservation des milieux humides qui jouent un rôle écologique et hydrologique majeur à l'échelle du Bassin versant.

Ancien milieu ouvert humide aujourd'hui en friche, site 10, près du Moulin de Guervaud



3-DESCRIPTIONS DES SITES ET ORIENTATIONS DE GESTION

Les sites humides présents sur la commune de St Barthélemy sont composés, selon la typologie SDAGE de :

- Zones humides liées au cours d'eau
- Zones humides de bas fond en tête de bassin
- Bordures de plans d'eau
- Zones humides ponctuelles
- Zones humides artificielles

De plus, les sites humides sont également composés par des parcelles agricoles, jardins et friches humides. Ils comprennent des parcelles sèches ayant un rôle direct dans leur fonctionnement hydraulique.

St Barthélemy est une commune rurale où le chevelu hydraulique se compose de nombreuses sources et ruisseaux. Les cours d'eau, les fossés et les rigoles font partie intégrante du paysage local, s'associant ainsi aux bocages, pâtures, cultures, prairies, étangs et villages. Les sites humides sont composés de 4 grands types de paysage.

1- *Le Blavet* : Un des paysages marquant de la commune est constitué du **Blavet**, de ses anciennes **plaines alluviales à vocation agricole**, des anciennes **carrières de sables aujourd'hui en eau**, du **chemin de halage** et des ouvrages hydrauliques (**écluses et ponts**).

2- *Les ruisseaux forestiers* caractérisés par des berges abruptes et boisées (Ruisseau du Roffol, du Moulon de Kerhuilic, de Coët...).

3-*Les ruisseaux de plaines* évoluant au sein d'un maillage agricole composé de pâtures, cultures, bocages, villages. Des retenues d'eau y sont annexées à des fins privées de loisirs ou agricoles.

4-*Les ruisselets de source à faible débit, les fossés et les rigoles*, qui, au sein d'un maillage agricole, sont canalisés et alimentent en aval les ruisseaux de plaines ou les ruisseaux forestiers.

3.1 Localisation des sites et cartographie des habitats

13 sites ont été définis et localisés sur la commune. Pour chaque site, les habitats ont été déterminés selon le code CORINE. Conformément à la définition des sites émise du SAGE Blavet, chaque site comprend des zones humides et des secteurs non-humides.

Les 13 sites couvrent au total **381 ha**, soit **17,3%** de la commune. Les sites sont définis de manière arbitraire. Pour les sites inférieurs à 15 ha, il s'agit en général d'un ou deux ruisseaux, de la source à l'exutoire (Blavet ou ruisseau de grande taille) et comprend les différents affluents et parcelles annexées. On peut citer par exemple le site 4 qui va de la fontaine de St Thuriau au Blavet ou le site 1 qui va de Kermorduel d'en haut et du Goludic au ruisseau de Kermorvan.

Pour les plus importants, la présence d'obstacles au cours d'eau telles que les routes a été un critère de séparation. Ainsi, par exemple, deux sites ont été définis le long du ruisseau



du Moulin de Guervaud. Le site 10 couvre la partie à l'Est de la D142 de Guernic à Talforest, et le site 11 couvre la partie Ouest de la route du cimetière au Tréblavet.

Les 13 sites définis sont :

- 1 : De Bodivo au ruisseau de Kermorvan
- 2 : De Saint-Corentin au ruisseau de Kermorvan
- 3 : De Bot- Pohic à Guerdoaric
- 4 : De l'Ecluse de Boterneau à la Fontaine Saint-Thuriau
- 5 : De Tréblavet à Talhouët- Kerdec (Blavet Nord)
- 6 : Er Vonset- Ker Eveno- Stanguen
- 7 : Ruisseau du Kernars et du Roffol
- 8 : De Gorboul à St Ily
- 9 : De Kerfos eu Tréblavet (Blavet Sud)
- 10 : De Saint- Guen à Guernic le bourg
- 11 : Du cimetière au Tréblavet
- 12 : De Kernestic au centre bourg
- 13 : De Saint- Barthélemy à Talhouet St Adrien

Une cartographie de la commune présentant l'ensemble des sites est présente en annexe 2 : « Localisation des zones humides ».

Les zones humides ont une superficie totale d'environ **275,5 ha**, soit **12,5 %** de la commune.

La superficie des habitats, humides et non humides, pour chaque site, est présentée en annexe 1 : « Cartographies des zones humides / Tableaux récapitulatifs des superficies des sites et des habitats / Fiches descriptives des sites humides (format Access) ». Sous forme de tableaux, ces données permettent de compléter les informations fournies par les cartographies.

Les 13 cartes des sites sont présentées en annexe 1 du rapport. Chaque carte est associée aux données chiffrées (superficie du site et des habitats) la concernant.

3.2 Intégration des zones humides inventoriées dans les documents d'urbanisme

Dans le cadre des PLU, les zones humides pourront être classées en zones naturelles (Nzh) ou agricoles (Azh) selon le contexte géographique des sites inventoriés.

Les zones Nzh concernent les secteurs humides à végétation dense tels que les boisements riverains et alluviaux. Les zones Azh concernent quand à elles les zones agricoles pour les secteurs en culture ou en prairie, mais aussi les friches, retenues d'eau artificielles, jardins...

Le tableau IX, présenté à la page 27 propose un classement des secteurs humides dans le prochain PLU selon les habitats humides inventoriés.



Selon le dossier final de la **CLE**⁹ adopté le 09/01/2007, quelque soit le code retenu pour identifier la zone humide dans un plan de zonage de document d'urbanisme, le règlement prévoit l'interdiction de :

-Toutes constructions, installations ou extensions de constructions existantes, à l'exception des :

- installations et ouvrages nécessaires à la défense nationale et à la sécurité civile,
- travaux d'intérêt collectif,
- mises aux normes environnementales, lorsque la localisation répond à une nécessité technique impérative, et ce notamment en agriculture,
- mesures de conservation ou de protection de ces milieux humides,
- cheminements piétonniers et cyclables et des sentiers équestres ni cimentés, ni bitumés, des mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, des postes d'observations de la faune, à condition que leur localisation et leur aspect ne portent pas atteinte à la préservation des zones humides et lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public.

-Tous travaux publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la zone humide, notamment :

- comblement, affouillement, exhaussement et dépôts divers,
- création de plan d'eau,
- travaux de drainage et, d'une façon générale, toute opération de nature à modifier le régime hydraulique des terrains,
- boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques locales.



Prairie humide près de Kermorin, site 13. Le maintien de ces types de milieux humides fauchés ou pâturés est encouragé par les préconisations de classement définies par la CLE.

La commune de St Barthélemy réalise actuellement sa carte communale. Le PLU est prévu à court terme. Dans le cadre des cartes communales il n'y a pas de classement Nzh ou Azh.

Les zones humides seront signalées sur la carte communale. Un secteur délimité en zone humide est classé en non-constructible. C'est la seule conséquence du classement zone humide dans ce document d'urbanisme.

⁹ CLE : Commission locale de l'eau est l'instance qui élabore le SAGE. La CLE anime le processus de concertation, définit des axes de travail, recherche les moyens de financement, organise la mise en œuvre du SAGE



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES - COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Milieux humides inventoriés			Propositions de classement pour le PLU
Typologie SAGE	Code CORINE	Type d'habitats	
Retenues d'eau naturelles et artificielles	22.1	Bassin agricole	Maintien du classement actuel ou Azh
		Carrière en eau	Nzh
		Etang et bordure humide	Nzh
		Lavoir, fontaine	Maintien du classement actuel
		Mare privée et bordure humide	Maintien du classement actuel
		Station d'épuration	Maintien du classement actuel
Végétation de ceinture de bords des eaux	53	Bordure humide des cours d'eau ou des étangs	Nzh ou Azh selon leur localisation
	53.2	Magnocariçaie	Nzh
Prairies humides	37.2	Prairie humide pâturée ou fauchée	Azh
Mégaphorbiaies	37.72	Lisière humide à grandes herbes et/ou mégaphorbiaie	Azh
Bois humides	44.92	Saulaie humide à marécageuse	Nzh ou Azh selon leur localisation
	44A	Forêt de bouleaux	Nzh
Bois alluviaux et de berges	44	Forêt riveraine, forêt et fourré très humide	Nzh
	44.1	Formation riveraine de saules	Nzh ou Azh selon leur localisation
Peupleraies	83.321	Peupleraie	Nzh ou Azh selon leur localisation
Autres habitats	31.831	Ronces	Nzh ou Azh selon leur localisation
	87.1	Friche	Azh
	83.15	Verger	Azh
	82.1	Champ cultivé	Azh
	85.3	Jardins	Maintien du classement actuel

Tableau IX : Propositions de classement des secteurs humides selon les types d'habitats pour le futur PLU

3.3 Description et orientations de gestion par site

Afin de gérer de manière optimale les zones humides, en complément des règlements liés au classement cités précédemment, des orientations de gestion peuvent être mise en place de manière contractuelle. La négociation avec les différents acteurs se fera sur la base des propositions de gestion évoquées dans cette partie du rapport. La structure de suivi du SAGE aidera les opérateurs locaux à mettre en place un mode de gestion adapté.

Un récapitulatif des orientations de gestion par site est présenté, sous forme de tableau, en Annexe 3 du rapport : « Tableau des objectifs de gestion par site ».

Site 1 : Du Bodivo au Ruisseau de Kermorvan

Superficie totale : **13 ha**

Superficie des sites humides : **10 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- **Prairies humides pâturées ou fauchées**
- **Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**

Le site 1 est situé au sud de la commune à proximité de la route D142 qui va à Baud. Il se localise entre les villages de Kermorduel d'en haut où l'un des ruisseaux prend sa source et de Gohludic, où un deuxième ruisseaux prend également sa source. Ces deux cours d'eau se jettent dans le ruisseau de Kermorvan au sud.

Les milieux humides les plus représentés sont les prairies humides pâturées ou fauchées et les forêts riveraines qui se situent le long des ruisseaux.



Source à Kermorduel d'en haut

Le ruisseau situé à l'ouest qui prend sa source à Kermorduel d'en haut est canalisé et busé dans sa partie amont et traverse ainsi la ferme à proximité du village du Bodivo. Ce ruisseau est aussi alimenté par une source se situant sous un champ actuellement cultivé. Le cours d'eau descend jusqu'au ruisseau de Kermorvan en traversant des parcelles agricoles et des habitations au niveau de Lomeldan.

On peut noter la présence d'une décharge sauvage en bordure du village du Bodivo.

A l'est, le ruisseau qui prend source près du Gohludic longe la route et coule au sein d'une vallée encaissée occupée en majorité par des boisements humides.



Décharge sauvage près du Bodivo



Préconisation de gestion pour le site 1 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007 concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides
- Nettoyer les décharges privées

Site 2 : De Saint Corentin au ruisseau de Kermorvan

Superficie totale : **16,6 ha**

Superficie des sites humides : **12,1 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Prairies humides pâturées ou fauchées**
- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**
- Peupleraies**
- Magnocariçaies**
- Bassins agricoles**

Le site 2 se situe au sud de la commune entre les villages de St Corentin et Kerven jusqu'au ruisseau de Kermorvan. Il se compose de deux cours d'eau qui se jettent dans le ruisseau de Kermorvan au sud.

Le premier cours d'eau à l'ouest prend sa source au Nord de St Corentin. Le site débute au niveau du bassin agricole en amont. La carte IGN indique un ruisseau temporaire plus au nord mais le secteur est actuellement occupé par un champ céréalière.



Retenue d'eau en amont du site

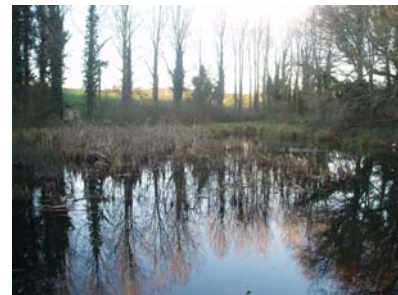
Plusieurs bassins agricoles sont annexés au cours d'eau. Ils sont bordés de magnocariçaies et peupliers. L'ensemble du site se caractérise par la présence de prairies humides et forêts riveraines.

La partie Est du site est occupée par un affluent du ruisseau de Kermorvan dont la source se situe à proximité du village de St Corentin. En amont de ce dernier, on note la présence d'une mare privée.

En bordure du ruisseau de Kermorvan un secteur agricole cultivé est classé humide. Il est accolé à un boisement humide et une mégaphorbiaie.

Préconisations de gestion pour le site 2 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007 concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides



Retenue d'eau près de Kerven

Site 3 : De Bot Pohic à Guerdoaric

Superficie totale : **24 ha**
Superficie des sites humides : **19,2 ha**
Milieux humides les plus représentés :
-Prairies humides pâturées ou fauchées
-Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
-Formations riveraines de saules

Le site 3 est constitué du ruisseau de Kermorvan, alimenté dans la zone amont par des sources saisonnières. Aux abords du cours d'eau on observe des prairies humides, des mégaphorbiaies, des boisements riverains et alluviaux et un secteur agricole humide faible superficie.

Certaines parcelles en bordure du ruisseau, notamment à proximité de Avelhon, sont aujourd'hui à l'abandon et s'atterrissent.

Des parcelles agricoles cultivées sont en contact direct avec des secteurs humides. Une gestion adaptée de manière contractuelle entre les agriculteurs et le SAGE Blavet est à encourager.



Anciennes prairies aujourd'hui à l'abandon

Préconisations de gestion pour le site 3 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007 concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU



- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Rouvrir les prairies humides à l'abandon
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 4 : De l'Ecluse de Boterneau à la Fontaine Saint-Thuriau

Superficie totale : **4 ha**

Superficie des sites humides : **2,9 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**
- Prairies humides pâturées ou fauchées**

Magnocariçaie le long du cours d'eau



Le site 4 se compose d'un cours d'eau qui part de la fontaine de St Thuriau, longe la D142 et rejoint le Blavet à proximité de l'Ecluse de Boterneau. Autour de ce cours d'eau on retrouve plusieurs prairies humides, mais aussi des jardins humides, des boisements humides diversifiés, des peupleraies et des magnocariçaies.

Lavoir, fontaine de St Thuriau

Préconisations de gestion pour le site 4 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau dans les jardins bordant le ruisseau

Site 5 : De Tréblavet à Talhouët-Kerdec

Superficie totale : **42 ha**

Superficie des sites humides : **25 ha**

Milieus humides les plus représentés :

-Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

-Prairies humides pâturées ou fauchées

-Carrières en eau

-Saulaies humides à marécageuses

Le site 5 correspond au secteur nord-ouest de la commune où se trouve le Blavet. Il englobe le Blavet, les boisements alluviaux et les anciennes plaines alluviales dont certaines possèdent un caractère hygromorphe ainsi que les carrières en eau. Le site comprend également les secteurs humides liés à la présence de sources à proximité de Talhouët- Kerdec.

Certaines parcelles asséchées ne présentent plus de caractéristiques hygromorphes



Les milieux humides majoritairement représentés sont les forêts riveraines, forêts et fourrés très humides. La raison principale est la présence d'une zone boisée importante englobant les anciennes carrières d'extraction de sable. Plusieurs prairies humides sont présentes sur le site, à proximité des sources et le long du Blavet. Elles sont alimentées par des nappes et des arrivées d'eau liées aux ruisseaux provenant de Kercadio et de St Ily. Le Blavet est bordé, à l'est du Halage, par une saulaie humide dans le nord du site.



Il faut noter la présence d'une parcelle cultivée humide au sud du site près de Kermabenars.

Ruisseau forestier à l'ouest de Talhouët- Kerdec

Préconisations de gestion pour le site 5 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007 concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 6 : Er Vonset- Ker Eveno- Stanguen

Superficie totale : **51 ha**

Superficie des sites humides : **44 ha**

Milieus humides les plus représentés :

-Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (21ha)

-Prairies humides pâturées ou fauchées

-Saulaies humides à marécageuses

-Champs cultivés



Le site 6 traverse du nord au sud la partie Est de la commune, c'est à dire de l'échangeur à Avelhon. Il est composé en majorité de forêts humides. Il comprend aussi plusieurs parcelles en prairie humide, des saulaies marécageuses et des champs cultivés.

Les parcelles agricoles céréalières ou légumières humides se situent à proximité des villages de Tallen-Rault et de Coëtoquer- Nenez.



Parcelle cultivée en bordure de ruisseau près de Coëtoquer Nenez

Carottage présentant du pseudo-gley près de Guerdoaric

Le secteur nord du site est la zone la plus élevée de la commune. De ce secteur naissent plusieurs sources.

Préconisations de gestion pour le site 6 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 7 : Ruisseau du Kernas et du Roffol

Superficie totale : **15,6 ha**

Superficie des sites humides : **13,9 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
- Prairies humides pâturées ou fauchées
- Saulaies humides à marécageuses
- Magnocariçaies



Le site 7 se localise entre les villages de Kernicol et de Kerfos au sud de la commune. Il est constitué des ruisseaux de Kernars et du Roffol.

La partie Est du site possède un relief abrupte et des pentes fortes. Le cours d'eau évolue entre des chaos granitiques de petites tailles. Les milieux environnants sont essentiellement des forêts où seules les berges présentent des caractéristiques humides (sols, arbres...).

Ruisseau du Roffol évoluant dans un milieu forestier

La partie ouest présente un relief plus aplani où s'observent des prairies humides, saulaies marécageuses et mégaphorbiaies. Les ruisseaux principaux sont alimentés par des sources provenant de secteurs à proximité de Kernars, Talnay, Kergonan et Kerhel.

Les berges forestières accueillent un escargot protégé à l'échelle nationale : l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*).



L'escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) près du moulin du Roffol

Préconisations de gestion pour le site 7 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux



- Rouvrir les prairies humides à l'abandon
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 8 : De Gorboul à St Ily

Superficie totale : **4 ha**
Superficie des sites humides : **2,6 ha**
Milieux humides les plus représentés :
-Prairies humides pâturées ou fauchées
-Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
-Peupleraies

Le site 8 se constitue de ruisseaux prenant leur source près du Gorboul, passant par St Ily et se jetant ensuite dans le Blavet.

Les ruisseaux évoluent au sein d'un maillage agricole. Les secteurs humides se composent en majorité de prairies humides pâturées, forêts riveraines et de peupleraies.



Prairie humide près de St Ily

Préconisations de gestion pour le site 8 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 9 : De Kerfos au Tréblavet (Blavet Sud)

Superficie totale : **30 ha**
Superficie des sites humides : **23 ha**
Milieux humides les plus représentés :
-Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
-Carrières en eau
-Saulaies humides à marécageuses



Le site 9 se situe au sud-ouest de la commune le long du Blavet. Il s'étend de Kerfos à Kermabernas. Il comprend les anciennes carrières en eau du Stum cernées de forêts humides et les anciennes plaines alluviales du Blavet aujourd'hui dédiées à l'agriculture céréalière.



Carrières en eau au sud du site



Entre les parcelles agricoles, des fossés et des ruisseaux drainent l'eau. Ce réseau hydrique alimente, selon les secteurs, des prairies humides ou des saulaies humides à marécageuses. Le Blavet, canalisé, est séparé des secteurs humides par le chemin de Halage.

Mare annexe au Blavet près de Talhouët St Adrien

Le site comprend des parcelles cultivées humides alimentées par des résurgences ou par les sources situées en amont.

Préconisations de gestion pour le site 9 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides

Site 10 : De Saint-Guen à Guernic le bourg

Superficie totale : **75 ha**

Superficie des sites humides : **56 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
- Prairies humides pâturées ou fauchées
- Peupleraies
- Saulaies humides à marécageuses

Le site 10 comprend la partie Est du ruisseau du Moulin de Guervaud, de Guernic bourg à Talforest, l'ensemble des ruisselets alimentant ce ruisseau, prenant leur source à proximité de St Guen, Pendevéd et Pen Mané, et un ensemble diversifié de milieux humides.



Les milieux humides sont diversifiés. La trame générale consiste en un ruisseau bordé par une végétation riveraine arborescente diversifiée, aux abords de laquelle se trouvent régulièrement des prairies humides pâturées, des parcelles agricoles montrant des caractéristiques hygromorphes, des friches humides et des saulaies marécageuses.

Le site comprend aussi la station d'épuration de la commune, le long de la D 142.

Bande enherbée agricole hygromorphe, près de Talforest

Préconisations de gestion pour le site 10 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 11 : Du cimetière au Tréblavet

Superficie totale : **33ha**

Superficie des sites humides : **20,8 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**
- Prairies humides pâturées ou fauchées**
- Peupleraies**
- Champs cultivés**



Le site 11 est constitué de la partie ouest du ruisseau du Moulin de Guervaud, de Guernic le bourg au Tréblavet. Ce ruisseau est alimenté par différentes sources provenant de St Thuriau, du Resto et de Kercadio.

Source entre le Resto et le cimetière. Le secteur humide photographié comprend des boisements, une prairie et une parcelle cultivée.



Les secteurs humides sont constitués de boisements riverains à proximité des ruisseaux auxquels sont associées des prairies humides, des zones agricoles cultivées humides et des peupleraies, pour les milieux les plus représentés.

La partie ouest possède un relief moins marqué. Les parties planes présentent des prairies humides de grandes tailles. La partie Est, présentant davantage de relief, se caractérise par des pentes marquées et des zones forestières en bordure de ruisseau.



Secteur boisé près de Kercadio

En bordure de la voie de chemin de fer certaines parcelles agricoles présentent des caractères hygromorphes dus à l'eau provenant des sources en amont et des fossés en aval.

Préconisations de gestion pour le site 11 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Rouvrir les prairies humides à l'abandon
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

Site 12 : De Kernestic au centre bourg

Superficie totale : **37 ha**

Superficie des sites humides : **22 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**
- Prairies humides pâturées ou fauchées**
- Saulaies humides à marécageuses**
- Peupleraies**



Le site 12 est constitué de la partie Est du ruisseau du Moulin de Kerhuilic. Ce dernier est alimenté par des sources naissant à proximité des villages de Kernestic, de Govéro et Pen Prad.



Les secteurs humides se composent principalement de boisements riverains bordant les ruisseaux. Des prairies humides, saulaies marécageuses et peupleraies sont accolées à ces boisements. L'ensemble forme une mosaïque de secteurs humides au sein d'un maillage agricole dont les parcelles cultivées présentent de faibles superficies classées en humide.

Etangs communaux près du bourg

A proximité du bourg deux étangs communaux réceptionnent l'ensemble des sources situées en amont. L'eau présente dans les étangs alimente ensuite la partie ouest du ruisseau de Kerhuilic.

Le secteur de Govéro présente une problématique particulière. La source située dans les boisements près du village alimente le ruisseau prenant source à Pen Prad. En raison de l'absence de cours d'eau et de fossés efficaces, l'eau ruisselle sur les parcelles agricoles situées entre Govéro et Pen Prad. Les parcelles concernées ne présentent pas de caractéristiques hygromorphes. Cependant la prise en compte de ces parcelles est nécessaire pour comprendre le fonctionnement hydraulique du site, pour définir les orientations de gestion envisageables et éviter des pollutions diffuses dues au ruissellement sur les champs céréaliers.

Préconisations de gestion pour le site 12 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides



-Réduire le ruissellement saisonnier sur les parcelles agricoles situées en aval de la source au Govéro :

- par la mise en herbe des parcelles concernées
- ou par la récréation du cheminement naturel de l'eau
- ou par la restauration et l'entretien des fossés.

Site 13 : De St Barthélemy à Talhouët St Adrien

Superficie totale : **36 ha**

Superficie des sites humides : **25 ha**

Milieux humides les plus représentés :

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**
- Saulaies humides à marécageuses**
- Prairies humides pâturées ou fauchées**
- Peupleraies**

Le site 13 s'étend du bourg aux villages de Kerhuilic et Talhouët St Adrien. Il englobe la partie ouest du ruisseau de Kerhuilic et les différentes sources alimentant le ruisseau. Ces dernières se situent à proximité des villages de Pen Poul, de Guernic St Fiacre, de Kerguillouzo, de la Villeneuve et du Squirio.



Le site possède un relief important. Les cours d'eau circulent dans des vallées dont la végétation hygrophile est dominée par des boisements diversifiés. Dans les secteurs moins accidentés, la végétation est dominée par des saulaies marécageuses, des peupleraies, des prairies humides entretenues ou à l'abandon, des friches et des magnocariçaises.

Anciennes prairies humides à l'abandon colonisées par les saules, la fougère aigle et les ronces, près du Squirio.

Des retenues d'eau sont présentes sur le site : Guernic St Fiacre et Kerguillouzo. Certaines parcelles agricoles cultivées présentent des caractères hygromorphes à proximité de la Villeneuve.

Préconisations de gestion pour le site 13 :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides



- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux
- Rouvrir les prairies humides à l'abandon
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides

3.4 Relations fonctionnelles entre les sites

Plusieurs grands secteurs peuvent être définis sur la commune. L'ensemble des ruisseaux appartient à des petits bassins versants qui drainent l'eau jusqu'au Blavet. On peut séparer ainsi 5 secteurs importants. Tout d'abord le long du Blavet (sites 5 et 9) auquel est rattaché le site 8 en raison de sa faible superficie ; puis du nord au sud, le bassin versant de St Thuriau (site 4) ; celui du ruisseau du Moulin de Guervaud (sites 10 et 11) ; celui du ruisseau de Kerhuilic (sites 12 et 13) et au sud de la commune celui du ruisseau du Roffol et de Kermorvan (sites, d'est en ouest, 6, 3, 2, 1 et 7).

Le secteur le long du Blavet regroupe les **sites 5 et 9**. Ces deux sites pourraient n'en former qu'un seul. Ils ont été distingués pour simplifier la description des caractéristiques des sites et la définition des orientations de gestion.

Le ruisseau du **site 8** provenant du Gorboul et de St Ily est la limite naturelle de ces deux sites. Ce site, de faible taille, peut être rattaché aux sites précédents. En effet, c'est un micro bassin versant qui draine l'eau jusqu'au Blavet et fournit des apports en eau qui alimentent les réseaux de fossés et rigoles, mais aussi les prairies et les cultures humides, situées le long de la rivière.

Le **site 4**, situé au nord de la commune, est constitué d'un ruisseau principal, celui de la fontaine de St-Thuriau et de différentes sources. L'ensemble de l'eau drainé par le site 4 aboutit au Blavet au niveau de l'écluse de Boterneau.

Les **sites 10 et 11**, séparés pour des raisons de commodité, représentent un bassin versant ayant pour cours d'eau principal le ruisseau du Moulin de Guervaud. Ils regroupent l'ensemble des sources alimentant le ruisseau. Ils s'étendent de Talforest, à l'est, à Tréblavet, à l'ouest, où le ruisseau principal rejoint le Blavet.

Les sites **12 et 13** regroupent le ruisseau du Moulin de Kerhuilic et l'ensemble des ruisselets et sources l'alimentant. L'ensemble forme un bassin versant qui draine l'eau jusqu'au Blavet, au niveau du village de Talhouët St Adrien.

Au sud et sud-est de la commune, les **sites 6, 3, 2, 1 et 7** forment un bassin versant qui englobe les ruisseaux du Roffol et de Kermorvan. Ce dernier s'étend de l'échangeur près des villages de Kerthaut et du Stanguen, jusqu'au Blavet au niveau du village de Kerfos.



Lavoir à proximité du bourg, site 10



4-SYNTHESE

St Barthélemy est une commune rurale située au centre du Morbihan. Elle fait partie du bassin versant du Blavet et à ce titre elle est intégrée au SAGE Blavet. Le paysage est structuré par l'agriculture, et garde encore une structure bocagère. Sur la commune, les pratiques agricoles sont variées : cultures céréalières et légumières, exploitations hors sol, pâtures et prairies de fauche. Le village et les hameaux font partie intégrante du paysage. La commune est bordée à l'ouest par le Blavet. Les cours d'eau présents sur la commune appartiennent à des petits bassins versants qui drainent l'eau accumulée vers le Blavet à l'ouest. Cela s'explique par le fait que les parties les plus hautes de la commune se situent à l'est du territoire.

13 sites ont été recensés sur la commune, couvrant 380 ha sur les 2192 ha que compte St Barthélemy, soit environ 17 % du territoire communal. Les zones humides, quant à elles, représentent 275 ha, soit 12,5 % de la commune. Les milieux humides les plus couramment rencontrés sont :

- les *Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides* avec 117 ha
- les *Prairies humides pâturées ou fauchées* avec 72 ha
- les *Saulaies humides à marécageuses* avec 25 ha
- les *Peupleraies* avec 15 ha
- les *Formations riveraines de saules* avec 11 ha
- les *Carrières en eau* avec 10 ha

Il faut aussi noter la présence de mégaphorbiaies, de magnocariçaies et de végétation herbacée de bords des eaux qui jouent un rôle écologique notable.

Des parcelles agricoles cultivées possèdent un caractère humide. Il s'agit de parcelles céréalières ou légumières en bordure de cours d'eau ou de fossés de grande taille. Les parcelles agricoles concernées ont gardé leurs caractéristiques humides car elles retiennent l'eau durant les saisons pluvieuses ou se situent à proximité de ruisseau et de sources. Les surfaces agricoles cultivées déclarées en zones humides couvrent environ 7 ha.

D'autres parcelles cultivées, ainsi que des prairies mésophiles, possèdent aujourd'hui un caractère non humide qui est lié aux drainages et aux détournements de cours d'eau par des fossés et des rigoles. Néanmoins, en retenant les critères du SAGE, elles ne peuvent être classées en zones humides.

Les habitats humides sont répartis sur l'ensemble de la commune et se localisent surtout le long du chevelu hydrique. Ils couvrent de vastes surfaces le long des cours d'eau principaux.

L'ensemble des résultats est présenté sous forme de tableaux récapitulatifs, et de fiches descriptives des différents sites en Annexe 1 : « Cartographies des zones humides / Tableaux récapitulatifs des superficies des sites et des habitats / Fiches descriptives des sites humides (format Access) ».

Lors de la mise en place du futur PLU et lors de l'élaboration de la carte communale, les zones humides seront prises en compte. Dans le cadre des PLU, un classement en Nzh ou Azh est mis en place pour les secteurs humides. Un tel classement s'accompagne de règlements qui sont détaillés dans ce rapport. Actuellement la commune réalise sa carte



communale. Dans ce document d'urbanisme, les terres classées en zones humides deviennent non constructibles.

TBM a réalisé l'inventaire des zones humides sur la commune et préconise différentes orientations de gestion pour chaque sites. Ces dernières seront ne pourront être appliquées que de manière contractuelle entre le SAGE Blavet et les propriétaires ou exploitants des terrains concernés.

D'une manière générale, il est préconisé de :

- Appliquer le règlement défini par la CLE en 2007, concernant les secteurs humides classés Nzh et Azh dans le PLU (obligatoire lors de l'élaboration du PLU)
- Mettre en conformité, si nécessaire, les activités agricoles avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006 (obligatoire)
- Mettre en conformité, si nécessaire, les retenues d'eau avec les règlements définis par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30/12/2006 (obligatoire)
- Mettre en herbe les zones agricoles cultivées humides (contractuel)
- Maintenir en l'état les prairies de fauches et pâtures humides (contractuel)
- Rajeunir et entretenir les boisements riverains et alluviaux (contractuel)
- Rouvrir les prairies humides à l'abandon (contractuel)
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des zones humides (contractuel)
- Encourager des pratiques privées respectueuses des zones humides (contractuel)
- ...

La commune de St Barthélemy présente actuellement une grande diversité de zones humides. Cependant les milieux humides sont aujourd'hui en régression importante à l'échelle du bassin versant du Blavet. En vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, patrimoine commun, il est désormais nécessaire de maintenir et de restaurer ces milieux humides. L'inventaire réalisé est l'un des outils permettant d'atteindre cet objectifs. Les résultats seront pris en compte dans les documents d'urbanisme et lors des gestions contractuelles qui seront mises en place.



Liste des Tableaux :

Tableau I : Récapitulatif des superficies des eaux stagnantes	p7
Tableau II : Récapitulatif des superficies des végétations ceintures des bords des eaux	p11
Tableau III : Récapitulatif de la superficie des prairies humides	p13
Tableau IV : Récapitulatif de la superficie des mégaphorbiaies	p15
Tableau V : Récapitulatif de la superficie des différents bois humides	p17
Tableau VI : Récapitulatif de la superficie des différents bois alluviaux et de berges	p19
Tableau VII : Récapitulatif de la superficie des peupleraies	p21
Tableau VIII : Récapitulatif de la superficie des milieux humides modifiés par l'homme	p23
Tableau IX : Propositions de classement des milieux humides selon le type d'habitats pour le futur PLU	p27



Bibliographie

-ECOSPHERE, SAFERE, 1992. Projet de contrat de rivière, syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de rivière de la Viorne.

-EUR 1991. Rameau *et al.* CORINE Biotope manuals Habitats of the European Community. Types d'habitats français. ENGREF & ATEN, 300p.

-FUSTEC, E. & FROCHOT, B. 1996. "Les fonctions et valeurs des zones humides". Laboratoire de géologie appl. Paris VI, Lab. Ecologie de Dijon, agence de l'eau Seine-Normandie. Rapport inédit. 134 p.

-LAURANS, Y., CATTAN, A & DUBIEN, I., 1996. Les services rendus par les zones humides à la gestion des eaux sur le bassin Seine-Normandie. Evaluation économique, agence de l'eau Seine-Normandie, AScA.

-MERMET, I. 1995. "Les infrastructures naturelles: statut, principe, concept, ou slogan ?". Zones Humides Infos, 7:7-9.

-SAGE Blavet. Recensements des cours d'eau et des zones humides. 2 guides à l'usage des acteurs locaux.

-SAGE Blavet- STEPHAN Agnès, 2006. Structure et catalogue de la base de données des zones humides du bassin versant du Blavet, 18p

-SKINNER, J. & ZALEWSKI, 1995. Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes. MedWet-Tour du Valat, N°2, 78 p.

-IFEN Institut français de l'environnement. www.ifen.fr

-Inventaires et préservation des zones humides dans les Plans Locaux d'Urbanisme
www.eau-et-rivieres.asso.fr



Annexes

Annexe 1 : Cartographies des zones humides / Tableaux récapitulatifs des superficies des sites et des habitats / Fiches descriptives des sites humides (format Access)

- Site 1
- Site 2
- Site 3
- Site 4
- Site 5
- Site 6
- Site 7
- Site 8
- Site 9
- Site 10
- Site 11
- Site 12
- Site 13

Annexe 2 : Localisation des zones humides

Annexe 3 : Tableau des objectifs de gestion par site

Annexe 4 : Récapitulatif des photographies et des carottages